PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 7 décembre 2018, une enquête publique est ouverte du 7 janvier au 8 février 2019 inclus, soit 33 jours consécutifs sur la commune de LUZAY, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS LES PATIS LONGS, relative à un projet d'implantation d'un parc éolien comportant six éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément à l'article 4 du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de LUZAY, du 7 janvier au 8 février 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LUZAY, siège de l'enquête et par voie électronique aux adresses suivantes :
https://www.registre-numerique.fr/projeteolien-lespatislongs
projeteolien-lespatislongs@mail.registre-numerique.fr

Monsieur Christian Chevalier, officier de la gendarmerie en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de LUZAY, aux jours et heures suivants :
- lundi 7 janvier 2019 de 14h00 à 17h00,
- mardi 15 janvier 2019 de 15h00 à 18h00
- jeudi 24 janvier 2019 de 15h00 à 18h00
- mardi 29 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- vendredi 8 février 2019 de 15h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture - service de la coordination et du soutien interministériels – pôle environnement- pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres - service de la coordination et du soutien interministériels – pôle environnement et en mairie de LUZAY, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS LES PATIS LONGS – 96 rue nationale 59000 Lille.

Le dossier de demande d'autorisation unique, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).